

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**



ANNEE 2011

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
CONTEXTE	1
I – LE PRIX DE L’EAU	4
I.1. COMPOSANTES DE LA FACTURE D’EAU.....	5
I.2. MONTANT DE LA REDEVANCE COMMUNALE D’ASSAINISSEMENT	5
I.3. PRIX DE L’EAU A JOINVILLE-LE-PONT	6
II – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L’EAU	7
II.1. ACTIVITE DU SEDIF	8
II.2. INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
<i>II.2.1 Ressource en eau.....</i>	<i>8</i>
<i>II.2.2 Distribution d'eau potable</i>	<i>9</i>
II.3. SEDIF A JOINVILLE-LE-PONT	10
<i>II.3.1 Equipement – Volumes vendus.....</i>	<i>10</i>
<i>II.3.2 Qualité de l'eau à la sortie du robinet.....</i>	<i>10</i>
<i>II.3.3 Qualité de l'eau à la sortie d'usine.....</i>	<i>10</i>
III – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT.....	11
III.1. RAPPORT D’ACTIVITE COMMUNAL	12
<i>III.1.1. Activité du service communal d'assainissement</i>	<i>12</i>
<i>III.1.2. Indicateurs techniques.....</i>	<i>12</i>
<i>III.1.3. Programme de travaux achevé :.....</i>	<i>15</i>
<i>III.1.4. Programme de travaux à venir : schéma directeur d'assainissement :.....</i>	<i>16</i>
<i>III.1.5 Travaux de mise en conformité des installations privées d'assainissement.....</i>	<i>16</i>
<i>III.1.6 Indicateurs financiers.....</i>	<i>17</i>
III.2. RAPPORT D’ACTIVITE DE LA DSEA – CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE.....	19
<i>III.2.1. Activité de la DSEA et organisation.....</i>	<i>19</i>
<i>III.2.2. Indicateurs techniques.....</i>	<i>19</i>
<i>III.2.3 Montant des travaux réalisés et frais de fonctionnement.....</i>	<i>20</i>
<i>III.2.4 Objectifs.....</i>	<i>20</i>
<i>III.2.5 La DSEA à Joinville-le-Pont.....</i>	<i>20</i>
III.3. RAPPORT D’ACTIVITE DU SIAAP	21
<i>III.3.1. Activité du SIAAP.....</i>	<i>21</i>
<i>III.3.2. Indicateurs techniques.....</i>	<i>21</i>
<i>III.3.2. Indicateurs techniques.....</i>	<i>24</i>

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet d'informer les usagers sur le coût et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Joinville-le-Pont, au titre de l'année 2011.

Ce service est assuré par :

- le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour la production et la distribution d'eau potable ;
- le Conseil Général du Val-de-Marne (DSEA) et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour le transport et le traitement des eaux usées et pluviales ;
- la commune de Joinville-le-Pont pour la mission de collecte primaire des eaux usées et pluviales.

Ce rapport précise les conditions techniques et financières du service d'assainissement communal. Il reprend également les éléments des différents rapports établis par les autres collectivités (SEDIF, SIAAP, DSEA) afin de donner aux usagers une vision globale du service public de l'eau et de l'assainissement et d'explicitier le montant de la facture d'eau.

CONTEXTE

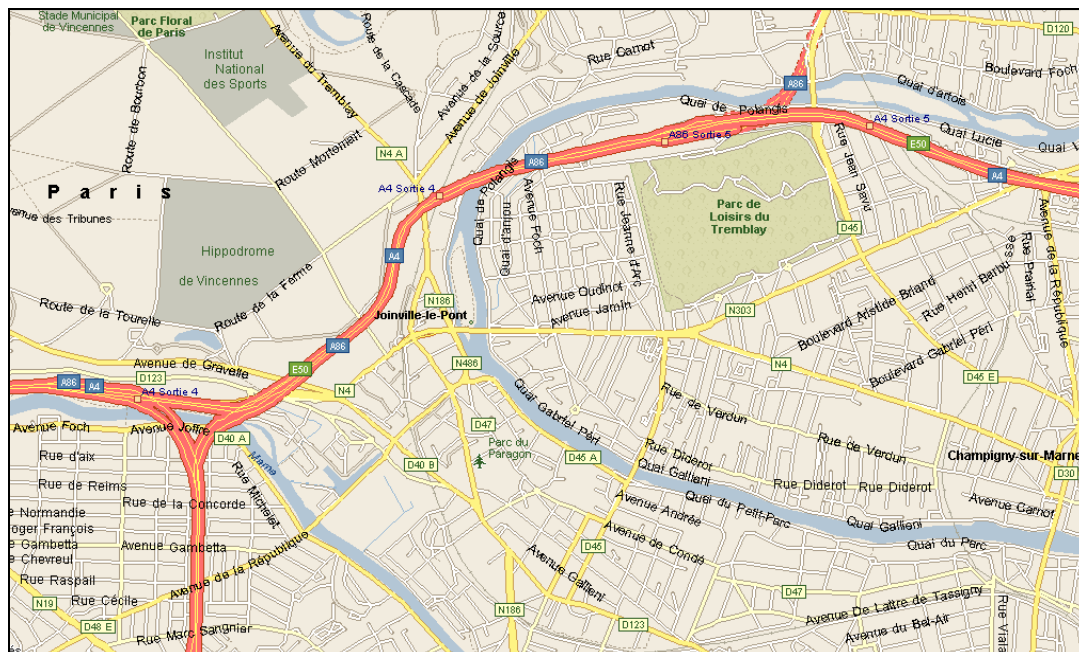
Situation géographique

La commune de Joinville-le-Pont est située à l'Est de la périphérie de Paris, sur la boucle de la Marne et à 9,5 km de la Cathédrale Notre-Dame.

Elle est située au Nord du département du Val de Marne et dépend administrativement de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne. Elle est le chef lieu de canton.

Les limites de la ville sont constituées par les communes de Paris en bordure du bois de Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et, séparée par la Marne, de Maisons-Alfort.

Joinville-le-Pont a une population de 17 607 habitants (données INSEE 2009) avec une superficie de 230 hectares. Elle est l'une des dix plus petites communes du Val-de-Marne.



Habitat

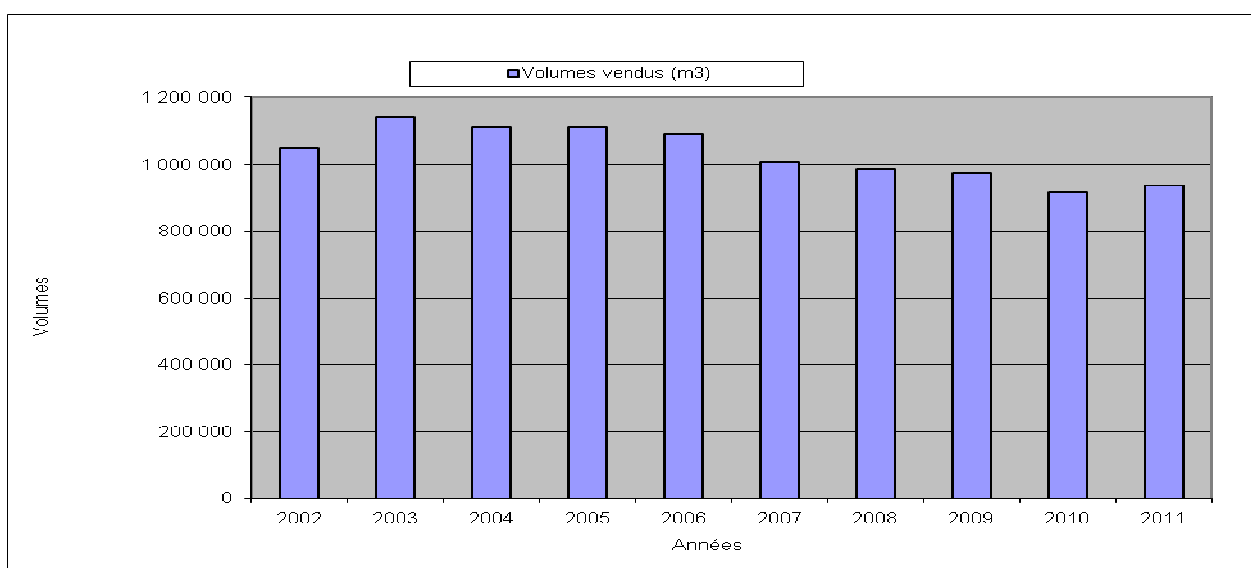
Selon les données INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes économiques), pour l'année 2009, le parc de logements de Joinville-le-Pont s'élève à 8 843 (8125 résidences principales) dont 94% de logements principaux, 1,3% de logements secondaires et 4,7% de logements vacants.

Données sur les volumes d'eau

Evolution de la consommation en eau de 2002 à 2011

Le graphique ci-après indique l'évolution des volumes d'eau potable vendue sur la commune de Joinville-le-Pont de 2002 à 2011.

	Volumes vendus (m ³)	Evolution (%)
2002	1 048 311	/
2003	1 140 164	8,76%
2004	1 112 651	-2,41%
2005	1 110 683	-0,18%
2006	1 090 120	-1,85%
2007	1 006 367	-7,68%
2008	985 251	-2,10%
2009	974 957	-1,04%
2010	914 403	-6,21%
2011	935 149	2,27%



Evolution des volumes d'eau vendus, de 2002 à 2011, à Joinville-le-Pont

En 9 ans, de 2002 à 2011, le volume d'eau vendu a diminué globalement de 10,8 %. On constate une forte augmentation de 2002 à 2003 (8,76%), puis une diminution continue jusqu'en 2010. En 2011, le volume d'eau vendu a augmenté de 2,27 % par rapport à l'année précédente.

Données au 31 décembre 2011

Nombre d'abonnés	Nombres de compteurs	Nombre de Branchements	Volumes vendus
2776	2 737	2 827	935 149 m ³

La consommation annuelle par abonnement en 2011 est de 337 m³. Cette consommation reste plus faible que la consommation moyenne observée sur l'ensemble du territoire du SEDIF (494 m³).

ORGANISATION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'organisation des services de l'eau et de l'assainissement est explicitée dans le tableau ci-après.

Service		Collectivité maître d'ouvrage	Mode de gestion
Production et distribution d' eau potable		SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France)	Délégation de service public VEOLIA Eau d'Ile de France
Assainissement	Gestion des réseaux communaux eaux usées – eaux pluviales Branchements particuliers	Ville de Joinville-le-Pont	Régie Services Techniques Municipaux/ Infrastructures
	Gestion des réseaux départementaux eaux usées – eaux pluviales	Conseil Général du Val-de- Marne	Régie directe DSEA (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement)
	Transport interdépartemental et épuration des eaux usées et pluviales	SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)	Régie

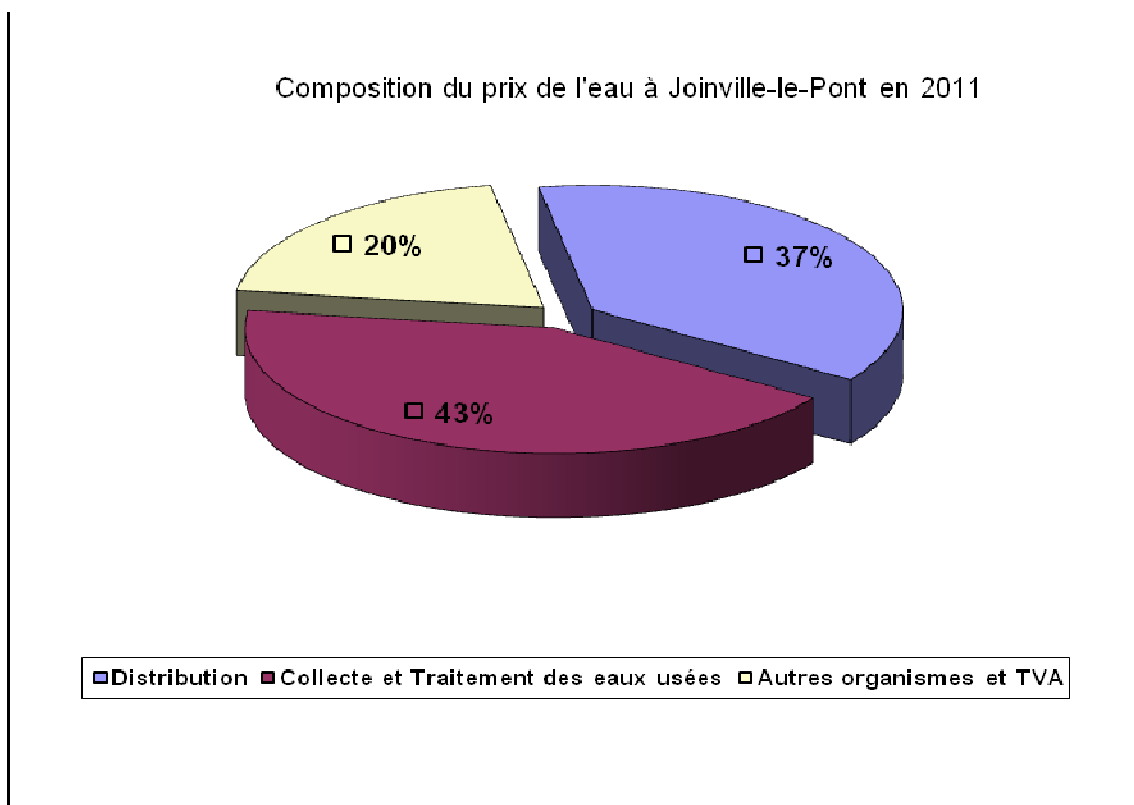
1 – LE PRIX DE L'EAU

I.1. Composantes de la facture d'eau

Le montant de la facture d'eau ne comprend pas uniquement la distribution de l'eau potable, c'est à dire uniquement le coût d'un service qui couvre l'ensemble des opérations depuis son pompage en rivière jusqu'aux robinets des consommateurs.

Elle intègre également pour plus de la moitié :

- le coût de la collecte et le traitement des eaux usées,
- les taxes redevances perçues pour le compte de l'Etat et de différents organismes ou collectivités, qui en fixent les taux et à qui elles sont intégralement reversées.



1.2. Montant de la redevance communale d'assainissement

Le taux de la redevance communale est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal en valeur par mètre/cube d'eau potable facturé.

La redevance d'assainissement connaît un régime unique de tarification. Toutefois, pour les usagers non domestiques (industriels, ...) des données complémentaires sont prises en compte telles que le volume réellement rejeté dans le réseau ou le poids de pollution. Ces éléments permettent de déterminer un coefficient correctif à la hausse ou à la baisse.

En 2011, la redevance communale d'assainissement s'élève à 0,50 €. Elle n'a pas augmenté depuis 2008.

I.3. Prix de l'eau à Joinville-le-Pont

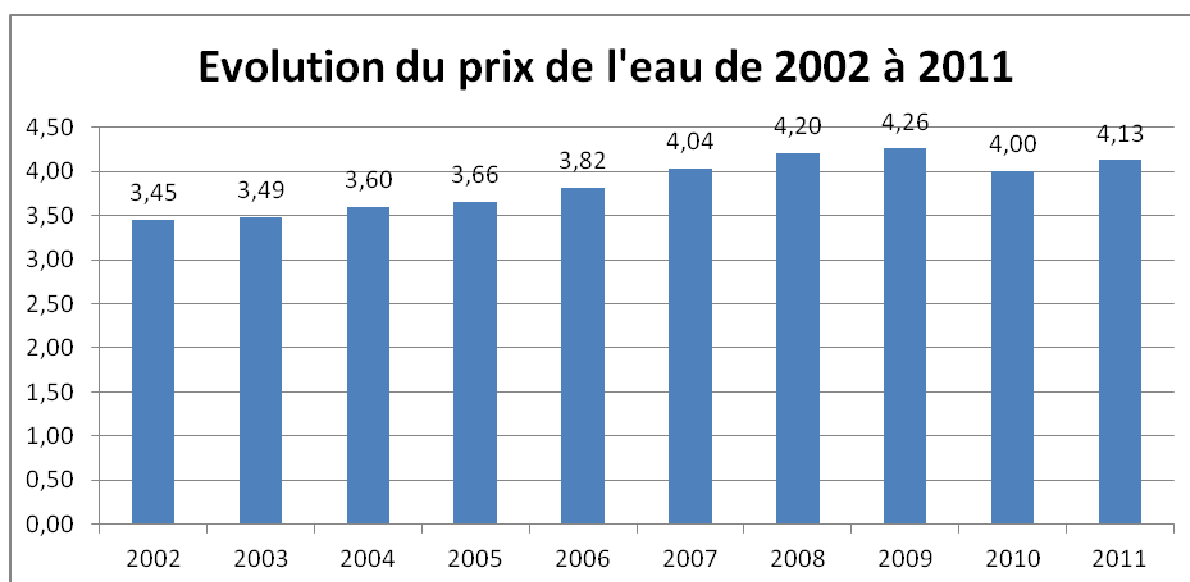
Le prix moyen de l'eau est calculé pour une consommation de 120 m³ par an.

I.2.1 Evolution du prix de l'eau entre 2002 et 2011

Les figures ci-dessous présentent l'évolution du prix de l'eau **entre 2002 et 2011** :

Années	Distribution de l'eau	Redevances Eaux usées			Organismes Publics	Prix total € HT	Prix total € TTC
		Communale	Départementale	Interdépartementale			
2002	1,45	0,27	0,36	0,51	0,69	3,29	3,45
2003	1,49	0,38	0,36	0,52	0,58	3,32	3,49
2004	1,57	0,40	0,36	0,53	0,57	3,43	3,60
2005	1,55	0,42	0,37	0,58	0,57	3,49	3,66
2006	1,64	0,45	0,39	0,59	0,57	3,64	3,82
2007	1,69	0,47	0,40	0,63	0,66	3,85	4,04
2008	1,76	0,50	0,42	0,65	0,68	4,01	4,20
2009	1,73	0,50	0,46	0,69	0,68	4,06	4,26
2010	1,41	0,50	0,48	0,72	0,71	3,82	4,00
2011	1,44	0,50	0,49	0,76	0,72	3,91	4,13
Evolution n-1	2,1%	0,0%	2,1%	5,6%	1,4%	2,4%	3,1%

Evolution et décomposition du prix de l'eau entre 2002 et 2011 à Joinville-le-Pont



Il est à noter une baisse de 32 centimes du prix de la distribution d'eau en 2010, conséquence du nouveau contrat de délégation de service public entre le SEDIF et VEOLIA eau d'Ile de France

II – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU

La commune de Joinville-le-Pont adhère au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), créé en 1923 et qui rassemble 142 communes réparties sur 7 départements de la région parisienne. La création sur le territoire syndical de deux communautés d'agglomération ayant choisi la compétence « eau » a conduit le syndicat à se transformer en 2001 en syndicat mixte.

II.1. Activité du SEDIF

Le SEDIF assure :

- le contrôle de la qualité des ressources en eau ;
- la production d'eau dans les 3 principales usines du syndicat ;
- la distribution d'eau potable ;
- la surveillance et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable ;
- le contrôle de la qualité de l'eau potable ;
- la gestion des relations avec les abonnés ;

En 2011, le SEDIF comptait 551 924 abonnés qui ont consommé 234 824 476 m³ d'eau.

Le service de l'eau est délégué par le SEDIF à Veolia Eau d'Ile de France.

II.2. Indicateurs techniques

II.2.1 Ressource en eau

a) Prélèvements de surface

L'eau produite par le SEDIF provient à 99% d'eau de surface. Ainsi :

- la Seine alimente l'usine Edmond Pépin à Choisy-le-Roi,
- la Marne alimente l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand,
- l'Oise alimente l'usine de Méry-sur-Oise.

Bien que prélevée en amont des zones urbaines les plus denses, ces eaux sont de qualité médiocre et doivent faire l'objet de traitements poussés.

De plus, pour se prémunir des risques de pollution, le SEDIF a installé, en amont des prises d'eau, des stations d'alerte qui l'informent à tout moment de l'état physico-chimique de l'eau qui va être puisée.

b) Prélèvements en nappes souterraines

En ressource d'appoint, trois usines à puits – Neuilly-sur-Seine, Pantin et Aulnay-sous-Bois - viennent compléter localement la production des trois principales usines.

Ces unités ont une capacité totale de 30 000 m³ par jour.

Dans un même souci de diversification de la ressource, le Syndicat a recours à des prélèvements d'eaux de nappes situées hors de son territoire.

II.2.2 Principales usines de production du Syndicat

Il existe trois usines principales sur le territoire du SEDIF :

- ♦ l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand produit 245 821 m³ d'eau par jour pour alimenter 1,6 millions d'habitants de l'est parisien. Elle est équipée d'une filière biologique utilisant la filtration sur sable, puis le couplage « ozonation, filtres à charbons actifs en grains » ;
- ♦ l'usine de Choisy-le-Roi produit 322 025 m³ d'eau par jour pour alimenter 1,9 millions d'habitants de la banlieue sud. Elle est également équipée d'une filière biologique utilisant la filtration sur sable, puis d'un couplage « ozonation, filtres à charbons actifs en grains » ;
- ♦ l'usine de Méry-sur-Oise fournit 153 800 m³ d'eau par jour à 800 000 habitants de la banlieue nord. Elle est dotée d'une filière de nano filtration.

Les trois usines sont reliées entre elles par des conduites de grand diamètre afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire.

II.2.2 Distribution d'eau potable

a) Equipements

Le réseau de distribution s'étend sur 8 260 km, avec un taux de renouvellement de 0,44% par an. Ce réseau comporte deux grands types de canalisations :

- ♦ 770 km de « réseau primaire » constitué de conduites de refoulement de diamètre 500 mm à 2 m raccordant les usines et les principaux réservoirs ;
- ♦ 7 490 km de « réseau de distribution » constitué de canalisations secondaires de 20 à 40 cm de diamètre alimentant les conduites locales, d'un diamètre de 10 à 15 cm, raccordées aux 560 012 branchements.

Il faut aussi compter 65 réservoirs, avec une capacité totale de 650 600 m³, et 46 usines relais assurent la distribution quel que soit le relief et jouent un rôle de régulateurs lorsque la demande se fait plus forte.

b) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est mesurée d'après trois types de contrôle :

- ♦ Les contrôles officiels qui sont réalisés par les Agences régionales de Santé (ARS). Cela représente 13 000 points de contrôle sur robinets de consommation domestique, avec au minimum 12 mesures par an pour chaque point ;
- ♦ La surveillance sanitaire, assurée par le délégataire VEOLIA Eau, soit 250 000 analyses par an qui concernent l'ensemble de la filière eau potable, depuis la ressource jusqu'aux points de consommation ;
- ♦ un contrôle contractuel confié par le SEDIF au laboratoire choisi par la ARS, qui conforte le contrôle qualité en sortie d'usine et sur le réseau.

Conformément à la réglementation en vigueur depuis 1998, le Syndicat adresse aux abonnés, avec les factures du 4^{ème} trimestre, la synthèse annuelle de la qualité de l'eau réalisée par la DDASS d'Ile-de-France. Un nouveau contrôle sanitaire est entré en vigueur en 2004 qui tient compte de l'évolution des connaissances scientifiques.

Pour être conforme aux normes de potabilité l'eau ne doit pas :

- ♦ contenir de substances bactériologiques comme les microbes et les virus susceptibles de provoquer des maladies ;
- ♦ présenter des concentrations de substances indésirables ou toxiques supérieures aux normes, comme les nitrates, les pesticides, les métaux lourds, le cuivre, le mercure, le plomb ...

II.3. SEDIF A JOINVILLE-LE-PONT

II.3.1 Equipement – Volumes vendus

La commune de Joinville-le-Pont est alimentée en eau potable par l'usine de Choisy-le-Roi (eau de la Seine).

Le tableau suivant indique les volumes vendus au 31 décembre 2011.

POPULATION	ABONNES	COMPTEURS	BRANCHEMENTS	VOLUMES 2009 (m3)	VOLUMES 2010 (m3)	Evolution
17 607	2 776	2 737	2 827	914 403	935 149	2,27%

II.3.2 Qualité de l'eau à la sortie du robinet

Le tableau ci-dessous indique les résultats des contrôles de qualité de l'eau sur le territoire communal en 2011.

NOMBRE DE PRELEVEMENT	GERMES TEST	GERMES FECAUX	GERMES BANALS
	Nb de dépassement de seuil	Nb de dépassement de seuil	Nb de signalement > 1000
25	0	0	0
NITRATES	FLUOR	DURETE	PESTICIDES
Limite à 50 mg/L Moyenne-Maximum	Limite à 1,5 mg/L Moyenne-Maximum	Valeur moyenne-maximum (°)	Classe C Valeur maximum (Dicamba µg/l)
16,2 - 29	0,26 - 0,4	26 - 61	0

Ces résultats sont très satisfaisants et traduisent une très bonne qualité de l'eau distribuée dans la commune.

II.3.3 Qualité de l'eau à la sortie d'usine

L'eau alimentant Joinville-le-Pont provient habituellement **de l'usine de Choisy-le Roi, traitant l'eau de la Seine**. Des traitements adaptés assurent sa qualité et le respect de l'ensemble des normes sanitaires.

Conformément à la réglementation, les abonnés reçoivent chaque année (joint à une facture) le bilan annuel de la qualité des eaux distribuées, réalisé par l'ARS d'île de France.

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France a décidé de compléter cette information, en réalisant chaque année un document présentant une analyse des principaux paramètres de qualité de l'eau du robinet, distribué dans les boîtes aux lettres de tous les consommateurs.

En 2011, cette analyse a conclu que la **qualité générale** de l'eau distribuée sur le réseau du Syndicat des Eaux d'Île-de-France était une nouvelle fois **très satisfaisante**.

III – RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

III.1. Rapport d'activité communal

III.1.1. Activité du service communal d'assainissement

Le service de collecte des eaux usées et eaux pluviales sur la commune de Joinville-le-Pont est assuré en régie directe par les services techniques de la ville.

Le service communal d'assainissement fait partie du service Infrastructures. La logistique humaine et matérielle est assurée par ce Service.

a) Moyens humains et matériels

En 2011, la logistique du Service Infrastructures correspond aux moyens ci-après :

En personnel :

Le personnel qui intervient occasionnellement (quote-part d'activité) dans le fonctionnement du service communal d'assainissement est celui du Service Infrastructures, ainsi que celui du prestataire de service.

En matériels et mobiliers

- ♦ Un ensemble d'équipements mobiliers et matériels ;
- ♦ Différentes mises à disposition de véhicules loués ou achetés par la ville ;
- ♦ Mise à disposition de locaux ;
- ♦ Outillage, produits, logiciels,...

b) Missions assurées par le service communal d'assainissement

L'entretien et le curage des canalisations

Le curage régulier des canalisations communales d'assainissement est assuré par un prestataire privé, sous le contrôle du service.

Les travaux sur les réseaux

La Ville de Joinville-le-Pont procède annuellement à différents travaux de maintenance, de mise en séparatif, d'extension ou de création de collecteurs afin de moderniser les réseaux d'assainissement.

Ces programmes de travaux s'appuient principalement sur les diagnostics de réseaux d'assainissement réalisés à l'initiative de la ville et du Conseil Général du Val-de-Marne et avec le concours financier de l'Agence de l'Eau.

Parallèlement à cette étude, la révision du Schéma Directeur d'Assainissement Départemental a dégagé des priorités sur le programme de travaux communaux avec la création d'un collecteur d'eaux usées départemental sous la nationale 4 (projet G13).

Les principales orientations en découlant sont :

- Le raccordement du secteur Est de Joinville vers le collecteur G13
- La mise en conformité des habitations desservies par un collecteur séparatif
- Devenir de l'assainissement de l'île Fanac, occupée par une cinquantaine de Pavillons sans desserte et donc avec des rejets directs en Marne.

III.1.2. Indicateurs techniques

a) Généralités

La collecte des eaux usées relève de la compétence des communes. Cependant, le Département collecte les eaux usées en provenance des réseaux communaux et des riverains des voiries sous lesquelles existe un réseau départemental.

Suivant le bassin versant, ces réseaux sont soit « unitaires » s'ils reçoivent en mélange, les eaux usées et les eaux pluviales ou soit séparatif s'ils sont composés de deux collecteurs séparés, un pour les eaux usées, un autre pour les eaux pluviales :

La loi sur l'eau a renforcé la responsabilité des communes sur la création, l'entretien et la surveillance des réseaux d'assainissement

La police des réseaux fait partie des responsabilités du maire :

- un règlement d'assainissement doit être rédigé ;
- tout raccordement non domestique doit préalablement être autorisé par la commune, celle-ci n'étant pas obligée de traiter les eaux usées non domestiques. L'autorisation fixe les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées non domestiques admises dans le réseau collectif. Une surveillance du respect des prescriptions de l'autorisation de raccordement doit être mise en place.

Les traitements d'épuration des eaux usées

Ils sont réalisés dans les stations d'épuration du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) à Valenton ou à Achères.

On y dégrade et sépare les polluants de l'eau (particules et substances dissoutes) par des procédés physiques, chimiques et biologiques, pour ne restituer au milieu aquatique qu'une eau de qualité suffisante au regard de la capacité d'accueil du milieu récepteur.



Caractéristiques du réseau communal de collecte

La commune est équipée à 85% d'un réseau de collecte séparative des eaux usées. Ces effluents sont ensuite dirigés vers les réseaux de collecte séparative départementaux (gérés par la DSEA) puis interdépartementaux avant traitement par la station d'épuration du SIAAP.

Ces réseaux de collecte séparative peuvent être doublés d'un réseau de collecte des eaux pluviales, dont les rejets s'effectuent en Marne ou dans le réseau unitaire départemental. Dans le cas contraire, les eaux de pluie des parcelles peuvent être rejetées en gargouilles sous trottoir dans les caniveaux.

Dans tous les cas, la commune encourage ses habitants à valoriser autant que possible ces eaux de pluie grâce à des récupérateurs ou à favoriser au maximum l'infiltration sur parcelle afin de limiter les quantités à collecter.

Les 15 % de réseau restant sont de type pseudo unitaire. Ils collectent à la fois les eaux usées et pluviales. Ils se déversent dans le réseau unitaire départemental qui se rejette directement en Marne par temps de fortes pluies sans traitement préalable. Pour cette raison, les habitations raccordées à ce type de réseau doivent être équipées au minimum d'un système de prétraitement des eaux usées du type fosse septique ou toutes eaux.

	Canalisations COMMUNALES (m)			
	EU	EP	Pseudo	Totaux
Quartier Polangis	9 936	3 403	2 500	15 839
Quartier Palissy	5 041	2 881	488	8 410
Quartier Centre Nord	2 500	136	0	2 636
Quartier Centre Sud	4 863	4 585	297	9 745
Total	23 340	11 005	3 285	36 630

Le linéaire global de canalisations communales est d'environ **36 630 mètres**.

L'île Fanac et l'île des Saints-Pères ne sont pas raccordées au réseau communal.

b) Entretien et curage des canalisations

Le tableau suivant concerne le linéaire de curage annuel jusqu'en 2009 (totalité du réseau). En 2010 et 2011, le curage préventif a été suspendu le temps que le schéma directeur d'assainissement nous donne un plan de curage rationnel permettant de mieux maîtriser les coûts.

Linéaire curé (km)	35
- réseau d'eaux usées	22 km
- réseau d'eaux pluviales et unitaires :	14 km

c) Désordres dans le fonctionnement des réseaux

Le diagnostic des réseaux d'assainissement de Joinville-le-Pont a permis de repérer les désordres de différentes natures (présence d'eaux claires parasites, eaux usées dans pluviales et inversement ...) et de définir les travaux à réaliser en priorité pour réduire l'impact sur l'environnement.

Eaux Claires Parasites Permanentes (E.C.P.P.)

Introduction d'eaux claires permanentes provenant de la nappe phréatique et du ressuyage dans les canalisations d'eaux usées.

Ces infiltrations sont dues aux dégradations des canalisations et représentent un volume mesuré par temps sec de 2 033 m³/jour, soit 13550 équivalent-habitants.

Eaux Claires Météoriques (E.C.M.)

Infiltrations d'eaux de pluie dans les canalisations d'eaux usées.

Ces anomalies sont principalement dues aux mauvais raccordements d'ouvrages communaux ou départementaux (tronçons de réseaux E.P., réseaux unitaires pluviaux, avaloirs et grilles) et de toitures et cours de bâtiments.

Ces infiltrations représentent un volume mesuré pour une pluviométrie de 20 mm/jour de 154 245 m³ ou 3 353 équivalent-habitants.

Eaux Usées présentes dans les réseaux d'Eaux Pluviales

Volume mesuré : 182 m³/jour ou en équivalent-habitants 1000.

Les désordres rencontrés sur les réseaux pluviaux ont pour origines principales :

- ♦ des collecteurs EU mal raccordés ;
- ♦ des réseaux unitaires pluviaux recevant des eaux usées peu ou non traitées ;
- ♦ des déversoirs d'orage mal dimensionnés, évacuant un flot de temps sec vers le réseau pluvial.

Les ECPP et les ECM entraînent la surcharge des collecteurs et des stations d'épuration. En cas de forte pluie, les ECM peuvent provoquer l'engorgement et le débordement des réseaux d'eaux usées, occasionnant des pollutions ponctuelles de la nappe phréatique.

Les rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales et le mauvais fonctionnement des chambres de rétention occasionnent fréquemment des rejets de pollution dans la Marne et des « chocs de pollution » lors des fortes pluies.

En ce qui concerne les réseaux communaux, les efforts doivent porter en premier lieu sur la réduction des apports d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales par la mise en séparatif des réseaux unitaires et la reprise de collecteurs d'eaux usées mal raccordés.

d) Orientation des travaux pour réduire les dysfonctionnements

La programmation des travaux s'appuie sur les orientations générales définies par le diagnostic. Les travaux seront réalisés sur plusieurs années, aussi les critères suivants ont été retenus pour hiérarchiser les opérations :

Mise en séparatif des réseaux unitaires

Le diagnostic réalisé en 1993 ne définit pas en détail le programme de travaux sur ces quartiers. Aussi, étant donné la complexité de les équiper de réseaux d'eaux usées, des études complémentaires sont menées afin d'établir un programme pluriannuel précis pour chacun de ces quartiers.

Les études sur le quartier de Polangis sont à poursuivre : les enquêtes parcellaires sur tout le quartier sont lancées afin de prévoir les futurs raccordements des particuliers aux réseaux d'eaux usées qui seront créés. Les travaux sous le domaine public de mise en séparatif des réseaux sont cependant conditionnés par la réalisation des mêmes travaux sur la commune de Champigny, car les exutoires sont les mêmes.

Création des réseaux E.U. dans les voies dépourvues d'assainissement collectif

L'île Fanac ne dispose d'aucun assainissement collectif, entraînant des problèmes de salubrité et de santé publique. La création de réseaux d'eaux usées dans ces voies doit être réalisée à moyen terme.

III.1.3. Programme de travaux achevé :

Le diagnostic de 1993 a défini un programmes de travaux neufs et de réhabilitation à réaliser en vue de prolonger la mise en séparatif des réseaux et remettre en état l'existant. Ce programme est aujourd'hui achevé.

Lors de la création ou de la réhabilitation d'un réseau, les branchements sont créés par la ville jusqu'en limite de propriétés et sont équipés d'un regard de visite accessible depuis le domaine public.

CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES

ANNEE	VOIE	LINEAIRE	BRANCHEMENTS
2004	Avenue Colbert (bd Polangis / rue Mabillean)	175 ml	18 particuliers 3 reprises d'avaloirs

REHABILITATION DE RESEAUX

ANNEE	VOIE	LINEAIRE	Nature des travaux
2006	Rue Charles Pathé	180 ml	Reprise des avaloirs
2009	Avenue Foch	530 ml	Réhabilitation réseau EU
2009	ZAC des Canadiens	80 ml	Remplacement réseau EU
2010	Avenue de la Marne	90 ml	Remplacement réseau EP
2010	Rampe Mermoz descendante	28 ml	Remplacement réseau EU
2011	Rue Halifax	7 ml	Remplacement réseau EU
2011	Rue de l'Eglise	5 ml	Remplacement réseau EU

CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES

ANNEE	VOIE	LINEAIRE	BRANCHEMENTS
2004	Rue de Paris (av Leclerc / av de la Marne)	290 ml	25
2006	Rue de Paris (Av de la Marne / villa de la Grotte)	180 ml	13
2006	Avenue des Familles	380 ml	46
2007	Pas de travaux		
2008	Avenue Palissy	330 ml	20
2008	Rue Beaubourg	120 ml	10
2009	Avenue Gille	400 ml	30
2010	Création d'un branchement pour la cité du cinéma	8 ml	1

III.1.4. Programme de travaux à venir : schéma directeur d'assainissement :

Le programme de travaux préconisés par le diagnostic de 1993 étant achevé, un nouveau schéma directeur d'assainissement a débuté en 2010. Il devrait, mi 2012, nous fournir un nouveau programme pour les années à venir dont l'objectif est de réhabiliter les réseaux existants endommagés ainsi que de poursuivre et achever la mise en séparatif.

III.1.5 Travaux de mise en conformité des installations privées d'assainissement

La commune a l'obligation de collecter les eaux usées en conformité avec les règlements existants. De même, les riverains peuvent profiter du service rendu à la condition de rejeter leurs effluents de façon conforme dans les réseaux.

L'expérience du service montre qu'une grande partie des riverains est encore mal raccordée : présence de fosses septiques avant leur raccordement au réseau eaux usées, raccordement des eaux usées sur le réseau pluvial, présence d'eaux pluviales dans les eaux usées...

Une vérification des installations d'assainissement des particuliers est donc mise en œuvre dans les cas suivants :

a) Dans le cadre de travaux de mise en séparatif ou de création de réseaux d'eaux usées :

Les riverains doivent mettre leurs installations d'assainissement en conformité dans un délai de deux ans après la mise en service du réseau.

Pour les accompagner dans cette démarche, le Codal-Pact, association à but non lucratif pour l'amélioration de l'habitat peut aider les riverains (diagnostic des travaux à réaliser chez les particuliers et recherche d'aides financières).

b) Lors de demandes ponctuelles des riverains :

Souvent lors de travaux d'agrandissement de leur propriété ou avant de vendre (demande de vérification de la conformité par certains notaires), les particuliers réalisent des travaux de mise en conformité de leur installation d'assainissement.

Ainsi, en 2011, 93 demandes de riverains ont abouti à la réalisation de test au colorant pour constater la conformité des raccordements (23 en 2004, 45 en 2005, 36 en 2006, 45 en 2007, 46 en 2008, 62 en 2009, 88 en 2010).

De plus, 102 demandes de renseignements notariaux ont été instruites en 2012.

III.1.6 Indicateurs financiers

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Libellé	Dépenses 2008 (€)	Dépenses 2009 (€)	Dépenses 2010 (€)	Dépenses 2011 (€)	Libellé	Recettes 2008 (€)	Recettes 2009 (€)	Recettes 2010 (€)	Recettes 2011 (€)
Charges à caractère général	70 131,23	48 116,61	49 075,23	22 913,74	Redevance	493 604,75	493 358,53	512 282,35	497 445,73
Charges de personnel	18 474,07	19 919,11	36 917,11	38 966,53					
Remboursement des intérêts de la dette	20 587,67	18 052,13	28 464,21	5 885,51					
Amortissement	89 116,42	89 116,42	89 116,42	89 116,42					
Total	198 309,39	175 204,27	203 572,97	156 882,20	Total	493 604,75	493 358,53	512 282,35	497 445,73

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Libellé	Dépenses 2008 (€)	Dépenses 2009 (€)	Dépenses 2010 (€)	Dépenses 2011 (€)	Libellé	Recettes 2008 (€)	Recettes 2009 (€)	Recettes 2010 (€)	Recettes 2011 (€)
Remboursement du capital de la dette remboursement anticipé + emprunt terminé 2007	35 938,29	33 325,69	227 217,58	20 523,77	Report résultats de clôture n-1 + compensation TVA + Affectation du résultat	374 162,84	464 945,09	473 973,26	324 433,38
Coût des travaux et études	356 860,68	733 923,81	331 074,60	213 024,33	Subventions AESN	44 433,00	96 444,00		157 092,97
Déficit d'investissement			58 226,99	53 429,49	Emprunt		58 517,00		
Opérations d'ordre		1 206,81			Amortissement	89 116,42	89 116,42	89 116,42	89 116,42
					Opérations d'ordre		1 206,81		
Total	392 798,97	768 456,31	616 519,17	286 977,59	Total	507 712,26	710 229,32	563 089,68	570 642,77

De 2008 à 2011, on peut voir que les recettes en fonctionnement sont stables et que les dépenses ont diminué de 26,4 %.

En 2011, le service a réalisé le remplacement de deux sections de réseaux d'eaux usées, rue Halifax et rue de l'Eglise, pour des montants respectifs de 7 440,67 et 50 818,04 € TTC. La maîtrise d'œuvre associée à ces travaux s'est élevée à 3 348,80 € TTC. Il est à noter que le remplacement de la section de collecteur rue de l'Eglise s'est terminé en 2012. La facturation n'apparaît donc pas incluse dans le tableau ci-dessus.

De plus le schéma directeur d'assainissement a débuté début 2010, et dotera la ville d'un nouveau programme mi 2012. La somme des acomptes payés en 2011, aide à la maîtrise d'ouvrage incluse, s'élève à 181 367,17 € TTC.

III.2. Rapport d'activité de la DSEA – Conseil Général du Val-de-Marne.

III.2.1. Activité de la DSEA et organisation

La loi du 10 juillet 1964 portant sur la réorganisation de la région parisienne a transféré de plein droit au département du Val-de-Marne la gestion d'un réseau de grands collecteurs reliés à celui de la ville de Paris.

Au sein du Conseil Général du Val-de-Marne, la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement (DSEA) assure la gestion du réseau départemental en régie directe, au moyen d'un budget annexe. En outre, la DSEA gère, dans le cadre de conventions, les réseaux et ouvrages d'assainissement appartenant au SIAAP, et situés sur le territoire du département, à l'exception des grands émissaires (Sud-Est et Nord-Est).

Ainsi, la DSEA n'assure théoriquement que le transport des eaux usées en provenance des réseaux communaux vers les stations d'épuration du SIAAP (Valenton, Colombes ou Achères). En effet, la collecte des eaux usées relève de la compétence des communes. Cependant, le Département peut collecter les eaux usées des riverains des voiries sous lesquelles existe un réseau départemental.

De plus, la DSEA assure une mission de suivi et de gestion de l'ensemble des dossiers relatifs aux aménagements et à l'entretien des perrés sur les cours d'eaux domaniaux (la Marne et la Seine). Sur les cours d'eaux non domaniaux, tel le Morbras, sa mission consiste à réaliser la maîtrise d'œuvre des opérations d'entretien pour le compte du Syndicat Intercommunal regroupant les communes de la Queue-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie et Pontault-Combault.

Enfin, la DSEA s'est vu confier, il y a quelques années, par le Département, des missions relatives aux problèmes d'environnement liés aux déchets, à la pollution atmosphérique, aux bruits et risques technologiques, naturels ou géologiques.

III.2.2. Indicateurs techniques

a) Réseau départemental d'assainissement

Le tableau ci-après présente les linéaires de réseaux gérés par la DSEA, toutes natures confondues soit « eaux usées », « eaux pluviales » ou « unitaires ». Ces linéaires sont répartis sur 40 des 47 communes du département.

	Patrimoine DSEA
Réseau visitable	397 km
Réseau non visitable	550 km
TOTAL	947 km

De plus, La DSEA gère et entretient 233 stations dont 150 électromécaniques automatisées ainsi que le système central de télégestion VALERIE 94.

b) Analyse du système existant

Pollutions accidentelles

La DSEA a recensé, en 2011, **31 pollutions accidentelles** (par des eaux usées, des graisses, des hydrocarbures, ...), 21 pollueurs ont été identifiés.

9 de ces pollutions ont touché le milieu naturel, 22 étant contenues dans le réseau.

Exploitation et qualité du service

Les tâches d'exploitation consistent à maintenir le réseau départemental en bon état de fonctionnement, afin de prévenir tout dysfonctionnement et de permettre un taux de rendement optimum. Elles comprennent un ensemble de missions parmi lesquelles :

- ♦ l'entretien et le curage des ouvrages : 5 464 tonnes de boues et de graisse ont été extraites des réseaux lors des opérations d'entretien ;
- ♦ les travaux de grosses réparations, essentiels pour garantir le bon fonctionnement des ouvrages et garantir la pérennité du patrimoine ;
- ♦ la gestion centralisée du réseau (VALERIE), nécessaire pour renforcer la sécurité du système et minimiser les risques de dysfonctionnement. L'effort entrepris depuis plusieurs années dans ce domaine doit être poursuivi,

compte tenu des nombreux points de contact du réseau départemental avec le milieu naturel et les risques de pollution associés.

III.2.3 Montant des travaux réalisés et frais de fonctionnement

Le montant des travaux s'élève à un total de 17,02 M€ HT selon la répartition suivante :

– travaux neufs et dévoiement :	8,52 M€ HT
– réhabilitation, rénovation, modernisation des réseaux et stations :	6,97 M€ HT
– gestion automatisée, auto surveillance, aménagements divers :	1,53 M€ HT

Enfin, les frais d'exploitation, d'entretien, de personnel, les amortissements techniques, les remboursements d'emprunt et frais financiers s'élèvent à 54,44 M € HT.

III.2.4 Objectifs

Les principaux objectifs de la DSEA sont :

- ♦ L'amélioration du taux de rendement global du réseau d'assainissement par la création de réseaux séparatifs plus sélectifs, le développement d'ouvrages de dépollution et de contrôle, sur les réseaux séparatifs peu sélectifs,
- ♦ L'amélioration de l'exploitation du réseau, en développant l'auto surveillance

III.2.5 La DSEA à Joinville-le-Pont

a) Entretien des réseaux

Dans le cadre de l'entretien de ses réseaux, la DSEA effectue sur le territoire Joinvillais diverses prestations :

- ♦ des inspections télévisées
- ♦ de curage de réseaux et de divers ouvrages
- ♦ de dératisation
- ♦ divers travaux d'entretien : changement de tampons, d'échelons...

La DSEA intervient également lors de problèmes ponctuels sur ses réseaux, sur appel de la Ville ou des riverains :

	Canalisations DEPARTEMENTALES (ml)			
	EU	EP	Pseudo	Totaux
Quartier Polangis	1 647	0	931	2 578
Quartier Palissy	1 422	53	1 592	3 066
Quartier Centre Nord	942	124	0	1 066
Quartier Centre Sud	4 122	1 408	1 285	6 815
REPARTITION	60%	12%	28%	13 526

b) Contrôle de conformité

La DSEA réalise aussi le suivi des conformités des riverains raccordés sur ses réseaux, en partenariat avec le service assainissement.

III.3. Rapport d'activité du SIAAP

III.3.1. Activité du SIAAP

Le SIAAP, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, est un établissement public de coopération interdépartementale créé en 1970, administré par un conseil d'administration composé de 33 membres (12 conseillers de Paris et 7 conseillers généraux pour chacun des départements de la petite couronne).

Quatre départements (Paris, Hauts de Seine, Seine Saint-Denis, Val de Marne) ainsi que 180 communes situées dans le Val d'Oise, l'Essonne, les Yvelines et la Seine et Marne y adhèrent.

Le SIAAP transporte et épure, chaque jour, 2,35 millions de m³ d'eaux usées de l'agglomération parisienne.

III.3.2. Indicateurs techniques

a) Réseau interdépartemental

Il est constitué d'environ 221,3 km de canalisations et d'émissaires. Un système de gestion centralisée permet de gérer au mieux la capacité de stockage et les débits de pointe arrivant aux stations d'épuration afin de limiter les rejets d'eaux non traitées.

b) Epuration des effluents

Installation de prétraitement

Afin d'assurer le dégrillage (enlèvement des déchets grossiers) et le dessablage (enlèvement des sables) des eaux usées et ainsi améliorer les conditions d'écoulement dans le réseau, le SIAAP a implanté d'importantes installations de prétraitement en tête des émissaires.

Usines d'épuration

En 2011, 5 usines d'épuration étaient en fonctionnement :

- ♦ **Usine d'épuration « Seine aval » à Achères (78)**

Cette usine a un débit de référence de 2 300 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 7 500 000 EH.

Caractéristiques techniques :

-*Procédé de traitement* : Il est composé par 1 étape de prétraitement (dégrillage, dessablage, déshuilage), 1 étape de traitement physique (décantation primaire) et 1 étape d'épuration biologique destinée à éliminer la pollution carbonée et fonctionnant selon le principe des boues activées. En outre, une unité de traitement physico-chimique permet de traiter partiellement par temps de pluie jusqu'à 30 m³/s supplémentaires.

-*Filière Boues* : Les boues sont, en majeure partie valorisées en agriculture après digestion et déshydratation.

-*Rendement* :

Pollution ¹	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	35	23,2
DBO (Demande biologique en oxygène)	25	16,5
DCO (Demande chimique en oxygène)	125	66,2
NTK (Azote Kjeldahl)	17,5	15,1
NGL (Azote global)	12	39,8
Ptot (Phosphore total)	2	1,1

♦ **Usine d'épuration « Seine amont » à Valenton (94) :**

Cette installation recueille les effluents du Val-de-Marne et d'une partie de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Innovante pour le traitement des boues, l'usine a opté pour le séchage thermique. 100 % des boues sont ainsi valorisés comme engrais, destinés à la grande culture et aux espaces verts, ou comme combustible.

Caractéristiques techniques :

-*Capacité* : débit de référence de 800 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 3 600 000 EH.

-*Procédé de traitement* : L'épuration des eaux est particulièrement poussée puisque l'épuration biologique intervenant après le prétraitement et la décantation primaire assure non seulement le traitement de la pollution carbonée, mais également celui de la pollution azotée.

-*Filière Boues* : un système d'aération et de désodorisation.

-*Rendement* :

Pollution ¹	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	30	7,6
DBO (Demande biologique en oxygène)	15	3,0
DCO (Demande chimique en oxygène)	90	27,8
NTK (Azote Kjeldahl)	7	1,7
NGL (Azote global)	10	17,6
Ptot (Phosphore total)	1	1,3

♦ **Usine d'épuration « Marne aval » à Noisy-le-Grand (93) :**

Elle permet de traiter les effluents des communes des départements de la Seine Saint-Denis et de la Seine-et-Marne.

Usine de taille moyenne, elle traite les eaux usées de 125 000 habitants de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne.

Caractéristiques techniques :

-*Capacité* : débit de référence de 100 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 555 000 EH.

-*Procédé de traitement* : Le traitement des eaux est le même qu'à Achères (boues activées) complété par une nitrification tertiaire éliminant une grande partie de la pollution azotée.

-*Filière Boues* : Les boues sont incinérées après conditionnement chimique et déshydratation sur centrifugeuse.

-*Rendement* :

Pollution ¹	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	35	11,5
DBO (Demande biologique en oxygène)	25	7,7
DCO (Demande chimique en oxygène)	125	46,3
NTK (Azote Kjeldahl)	7	3,5
NGL (Azote global)	10	9,7
Ptot (Phosphore total)	1	0,6

♦ **Usine d'épuration « Seine centre » à Colombes (92) :**

Sa conception architecturale a permis l'intégration souterraine des ouvrages de traitement, habituellement situés en plein air, ce qui a totalement supprimé les risques de nuisances olfactives.

Caractéristiques techniques :

-*Capacité* : débit de référence de 240 000 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 900 000 EH.

-*Procédé de traitement* : Après un prétraitement, les effluents subissent un traitement physico-chimique qui élimine en particulier la pollution phosphatée et une épuration biologique sur trois ensembles de biofiltres.

-*Filière Boues* : Les boues sont incinérées sur place.

-*Rendement* :

Pollution	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	20	4,6
DBO (Demande biologique en oxygène)	20	5,6
DCO (Demande chimique en oxygène)	80	25,2
NTK (Azote Kjeldahl)	5	1,8
NGL (Azote global)	25	13,3
Ptot (Phosphore total)	1	0,4

♦ **Usine d'épuration « Seine Grésillons » à Triel-sur-Seine :**

-*Capacité* : débit de référence de 155 600 m³/j (au sens de la DERU et de l'arrêté du 22 juin 2007), et une capacité nominale de 372 000 EH.

Mise en service en février 2007 la dernière usine Seine Grésillons, située à Triel-sur-Seine (78), se substitue à la station d'épuration de Carrières-sous-Poissy qui ne répond plus aux nouvelles normes réglementaires.

Elle traite les eaux usées domestiques et les eaux pluviales de 18 communes du Val-d'Oise et des Yvelines.

Seine Grésillons incarne la nouvelle génération des usines d'épuration, intégrée dans le paysage, compacte et entièrement couverte pour éviter toutes nuisances pour les riverains.

-*Rendement* :

Pollution¹	Norme de rejet mg/L	Rejet mg/L
MES (Matières en suspension)	20	9,6
DBO (Demande biologique en oxygène)	15	13,6
DCO (Demande chimique en oxygène)	70	44
NTK (Azote Kjeldahl)	7	2,5
NGL (Azote global)	10	8
Ptot (Phosphore total)	1	0,4

c) Débit et charges de pollution par temps sec

Le débit global à traiter en 2011 est de 2 270 151 m³/jour avec un rendement de 88,7 % en DCO, 84,6 % pour le Ptot, 78,8 NTK, et 38,4 % pour le NGL.

L'évolution du débit moyen traité par temps sec de, 2003 à 2011, est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Débit (m ³ /jour)	Evolution
2003	2 592 000	/
2004	2 466 000	- 4,86%
2005	2 378 000	- 3,57%
2006	2 422 985	+ 1,89%
2007	2 458 375	+ 1,44%
2008	2 375 838	- 3,36%
2009	2 322 676	-2,24%
2010	2 351 163	+1.23%
2011	2 270 151	-3,4%

III.3.2. Indicateurs techniques

En 2011, le SIAAP a poursuivi la réalisation de certaines opérations prévues au Contrat de Bassin 1999-2007, comme la refonte de l'usine Marne aval. D'autres opérations relatives au nouveau Contrat de Bassin sont en cours : programmes de mises aux normes à Seine amont et Seine aval, Seine Grésillons II, Seine Morée, modernisation de Clichy, refonte de Seine aval, collecteur VL 9, opération Bièvre-Rungis...

Au total, le SIAAP a investi à hauteur de 481,65 M€ pour le développement de ses ouvrages d'assainissement ainsi que pour l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels.

Le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2011 s'élève à 4,23 Milliards d'euros.

Le cofinancement des opérations, notamment dans le cadre du Contrat de Bassin, est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs).

En 2011, les cofinancements reçus se montent à 138,12 M€ ; soit un financement sur fonds propres des travaux réalisés de 343,53 M€.